

## Commune de MITTELBERGHEIM

### Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire  
Le lundi 2 novembre 2015 à 19h30  
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred  
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc, M. BOECKEL Peter  
M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul,  
M. LEHNER Jean-Christophe, Mme NEBEL Grazietta, M. SCHWOB Patrick,  
Mme SELTZ Catherine, M. SELTZ Daniel, Mme TRITSCHLER Michèle, M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusé : M. HANSMANN Frédéric a donné procuration à M. WANTZ Stéphane,  
M. MAPPUS Marc a donné procuration à M. LEHNER Jean-Christophe,  
Mme SELTZ Catherine a donné procuration à M. FOURNIAL Patrick

Membres absents non excusé :

Membres du conseil municipal : Elus : 15    En fonction : 15    Présents ou Représentés : 15

Avant de débiter la séance, M. le Maire propose d'ajouter un point dans l'ordre du jour :

- Loyer du logement de fonction de Mme WALTER

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

N°61/2015

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 24 août 2015 est approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

N°62/2015

Objet : Rapport des commissions

- Commission bâtiment :

La commission a commencé à travailler sur la correction et la précision du règlement du Plan Local d'Urbanisme. Une réunion des commissions réunies aura lieu lundi 9 novembre pour aborder ce sujet ;

Une nouvelle personne instruit les demandes de travaux auprès des ABF ;

Un chantier a démarré sans demande de travaux (portes de garage et gaines PVC sur rue et transformation du bâtiment en plusieurs logements). Le chantier a été stoppé par M. le Maire.

- Commission finances :

Les subventions :

- Subvention école de musique d'Andlau : proposition de verser la subvention demandée de 140,40 € pour 2014/2015 à titre exceptionnel. L'école de musique a été informée que la commune ne versera plus de subvention ;
- Subvention Epi'cycles : la commission propose de verser la subvention à hauteur des heures d'ouverture de l'épicerie soit 1380 € ;
- Subvention au groupe de musique « les Assoiffés » pour l'enregistrement d'un nouvel album. Le groupe demande une subvention de 1 000 €. Les membres sont originaires du village et chantent en alsacien. La commission ne se prononce pas sur cette demande ;
- Subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Mittelbergheim : la commission est favorable au versement de 57,15 € /pompier /an représentant le montant d'une cotisation à une retraite complémentaire obligatoire. Cette subvention d'un montant de 800 € visera à soutenir les vocations.

Le budget en cours d'année :

## Commune de MITTELBERGHEIM

### Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2015

---

- Les principales dépenses d'investissement réalisées sont liées à la voirie, aux logements et au matériel technique ;
- Les dépenses de fonctionnement sont raisonnables ;
- En recette, on constate des impayés de loyer d'environ 6 000 €. La commune a touché plus de FCTVA et de recette liée à la coupe de bois que prévu au budget ;
- Prêt de la maison Sleffer : il n'y a pas de possibilité de renégocier le taux car il y a des clauses qui l'empêchent ;
- La dépense pour les bons géraniums s'élève à 1 500 € par an. La commission propose d'organiser un concours de maisons fleuries dont le palmarès serait publié dans le bulletin communal ;
- La commune a reçu une demande de subvention concernant un branchement d'eau. Le terrain concerné est en zone Aa (agricole inconstructible). Le dossier reste en attente.
- Ad'ap : la lettre de demande de dérogation a été faite et le bureau d'étude a été choisi ;
- Un projet de création d'un appentis en bois derrière l'église catholique est en cours de réflexion ;
- Prochains travaux : mise en conformité et réparation des paratonnerres, réparation de la girouette, mise en conformité du nid de cigogne ;
- Réflexion sur les horaires d'éclairage public.

#### N°63/2015

Objet : Comptabilité : attribution de subventions

- L'école de musique d'Andlau : versement d'une subvention de 140,40 €, approuvé 14 voix « pour » 1 voix « contre » ;
- L'Épicycles : versement d'une subvention de 1380 €, approuvé à l'unanimité ;
- Les Assoiffés : versement d'une subvention sous condition d'une contrepartie (concert par exemple). Mme CAVODEAU Marie-Josée prendra contact avec le groupe et ce point sera rediscuté lors d'une prochaine séance ;
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mittelbergheim : versement d'une subvention de 800 €, approuvé à l'unanimité ;
- Subvention amélioration de l'habitat à M. WATT Francis : point ajourné.

#### N°64/2015

Objet : Comptabilité : acceptation de subventions

##### A. Participation de la Communauté de Communes pour l'acquisition de matériel informatique

VU la délibération n°10/2015 du 26 janvier 2015 sollicitant une participation financière de la Communauté de Communes de Barr Bernstein pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école élémentaire,

CONSIDERANT le courrier de la Communauté de Communes du 17 février 2015 nous informant de l'attribution d'un fond de concours de 50 % sur les postes fixe (unité centrale, clavier, souris, écran) et sur les ordinateurs portable (unité et souris).

CONSIDERANT que cette attribution doit faire l'objet d'une délibération concordante de la commune bénéficiaire au titre de l'article 5214-16 V du CGCT,

M. le Maire propose d'accepter le fond de concours de la Communauté de Communes.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter le fond de concours de la Communauté de Communes,
- Charge M. le Maire de transmettre les justificatifs des dépenses visés par le comptable public.

## Commune de MITTELBERGHEIM

### Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2015

---

#### B. Participation de la Région Alsace pour l'acquisition de panneaux d'entrée du village en alsacien

VU la délibération n°43/2015 du 18 mai 2015 sollicitant une participation financière de la Région Alsace pour l'acquisition de panneaux d'entrée du village en alsacien,

CONSIDERANT le courrier de la Région Alsace du 13 octobre 2015 nous informant de l'attribution d'un fond de concours de 1778,70 €.

CONSIDERANT que cette attribution doit faire l'objet d'une délibération d'acceptation de la commune bénéficiaire,

M. le Maire propose d'accepter le fond de concours de la Région Alsace,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter le fond de concours de la Région Alsace,
- Charge M. le Maire de transmettre les justificatifs des dépenses visés par le comptable public.

N°65/2015

Objet : Modification d'une régie de recette

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération n°32/2014 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 autorisant M. le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°42/2014 du 24 avril 2014 portant création d'une régie de recette,

VU l'arrêté municipal du 25 avril 2014 désignant Mme FASSEL Paméla en qualité de régisseur de la régie « vente de publications diverses »

VU l'avis favorable du comptable public assignataire pour l'extension de cette régie en date du 27 octobre 2015 ;

CONSIDERANT que la commune loue régulièrement le club house pour des évènements et que les particuliers ont sollicité le paiement des locations par chèque et par espèces,

Le conseil municipal décide de modifier les articles comme suit :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès de la mairie de la commune de Mittelbergheim

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la mairie 12 rue Principale 67140 MITTELBERGHEIM

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

- Publications diverses vendu au prix d'achat
- Objets promotionnels vendu au prix d'achat

## Commune de MITTELBERGHEIM

### Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2015

---

- **Arrhes, acomptes et solde de locations du club house**

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

espèces et chèques

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 € (mille cinq cent euros).

ARTICLE 6 - Le régisseur est tenu de verser au la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et au minimum une fois par trimestre.

ARTICLE 7 - Le régisseur verse auprès du comptable du Trésor la totalité des justificatifs des opérations de recettes et au minimum une fois par trimestre.

ARTICLE 8 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 9 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 - Le mandataire ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le conseil municipal représenté par le maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

N°66/2015

Objet : Loyer du logement de fonction de Mme WALTER

Mme WALTER Claudine, enseignante à l'école maternelle de Mittelbergheim dispose actuellement d'un logement de fonction situé au-dessus de l'école maternelle. Elle nous a sollicité pour connaître le montant du loyer qu'elle devrait payer si elle changeait de statut.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le montant du logement situé au-dessus de l'école maternelle à 700 € hors charges par mois.

N°67/2015

Objet : Personnel communal : suppression de l'ancienne astreinte et attribution d'une nouvelle astreinte de M. LAPP Jean-Daniel

VU la délibération du 7 juillet 2008 attribuant une astreinte à M. LAPP Jean-Daniel pour la surveillance régulière des sources les week-ends dans le cadre de la gestion de l'eau,  
CONSIDERANT que la commune n'a plus à sa charge la gestion de l'eau,  
L'astreinte attribuée à M. LAPP Jean-Daniel n'a plus lieu d'être et doit être supprimée.

CONSIDERANT les manifestations locales et les intempéries des dernières années,  
La commune souhaite mettre en place l'indemnité d'astreinte et de permanence à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour le service technique et en l'occurrence pour M. LAPP Jean-Daniel, agent technique à temps complet.

En effet, M. LAPP Jean-Daniel assure de nombreuses tâches supplémentaires liées aux manifestations estivales et aux intempéries (déneigement, poubelles ...). Il est proposé que l'agent technique s'occupe de cette astreinte du vendredi soir au lundi matin.

CONSIDERANT l'avis favorable des deux collègues du Comité Technique lors de sa séance du 21 septembre 2015,

CONSIDERANT que le conseil municipal de la commune doit délibérer sur ce point après l'avis rendu par le Comité Technique.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de supprimer l'astreinte liée à la surveillance des sources à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- accepte la mise en place de la nouvelle astreinte comme mentionnée ci-dessus,
- charge M. le Maire de signer tous les documents pour la mise en place de cette astreinte.

## Commune de MITTELBERGHEIM

### Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2015

---

N°68/2015

Objet : Personnel communal : Renouvellement du contrat de Mme FASSEL Paméla

CONSIDERANT que le contrat d'engagement annuel de Mme FASSEL Paméla, agent contractuel, viendra à échéance au 18 novembre 2015 et que la commune est satisfaite de son travail.

M. le Maire propose de le renouveler pour une année aux mêmes conditions.  
Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35h.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de renouveler le contrat de Mme FASSEL Paméla du 18 novembre 2015 au 17 novembre 2016, sous réserve de l'accord du centre de gestion du Bas-Rhin,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

N°69/2015

Objet : Renouvellement de la licence Microplan

VU la délibération n°7 du 2 août 2010 acceptant la convention pour le système d'information géographique (SIG) VICAD,  
CONSIDERANT que cette convention a été mise en place par la Communauté de Communes avec une prise en charge financière proportionnée à chaque commune soit 450 € par an pour la commune de Mittelbergheim,

CONSIDERANT que la convention avait été signée pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2012 et que depuis cette date le SIG n'est plus mis à jour,

L'entreprise Microplan qui détient le logiciel VICAD a pris contact avec la commune pour nous proposer un nouveau contrat pour le renouvellement de la licence, sans prise en charge financière de la Communauté de Communes, soit un forfait de 720 € par an.

A ce jour, la prestation « Application du droit des sols » du conseil départemental nous permet d'accéder au service en ligne « cart@DS » qui intègre un système d'information géographique nommé Intr@Géo. Ses fonctionnalités sont équivalentes à celles de VICAD.

M. le Maire propose de ne pas renouveler le contrat avec l'entreprise Microplan car la commune dispose déjà d'un SIG à travers les prestations et les outils mis à disposition par le conseil départemental.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas renouveler le contrat avec Microplan.

N°70/2015

Objet : Eclairage public

Suite à l'évènement national « le Jour de la Nuit » visant à éteindre l'éclairage public durant la nuit du samedi 10 octobre 2015 au dimanche 11 octobre 2015, M. BOECKEL expose le bilan de cet évènement et les projets d'amélioration de l'éclairage public et d'économie d'énergie.

Actuellement l'éclairage public s'allume grâce à des capteurs photocellules. Ces capteurs sont régulièrement défectueux car anciens.

La mise en place d'horloges astronomiques permettrait de programmer les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public.

Il est également proposé de mettre en place une coupure de l'éclairage public sur tout le village sur la plage horaire suivante :

- du dimanche au jeudi de 1h à 5h,
- le vendredi et samedi de 2h à 5h.

## Commune de MITTELBERGHEIM

### Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2015

---

L'économie est estimée à 1 800 € par an.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'acquérir 6 horloges astronomiques,
- de procéder à l'extinction de l'éclairage public
  - o du dimanche au jeudi de 1h à 5h,
  - o le vendredi et samedi de 2h à 5h.

Une information sera diffusée auprès de la population afin de les sensibiliser et de les rendre attentif à ce changement.

N°71/2015

Objet : Projets d'investissement

Le conseil municipal a pris connaissance des projets d'investissement suivants :

- Conformité des paratonnerres : un premier devis de plus de 10 000 € TTC nous a été adressé. Des devis comparatifs vont être demandés.
- Appentis : des devis pour la construction d'un appentis derrière l'église catholique ont été demandé. Le projet sera présenté en commission et au Conseil de Fabrique.
- Ateliers communaux : un avant-projet d'extension du club house en ateliers communaux va être demandé à l'architecte qui a réalisé les ateliers communaux d'Epfig.

N°72/2015

Objet : Divers

- La composition du bureau de vote des deux tours a été établie ;
- Nouveau système DPU : désormais c'est le président de la Communauté de Communes Barr Bernstein qui signe les Droits de Prémption Urbain après avis du maire ;
- Le Conseil Départemental du Bas-Rhin nous a informé qu'il n'attribuera désormais plus de subvention pour les classes verte. Les contrats de territoire, qui nous permettait d'obtenir des subventions pour les projets d'investissement, ne sont plus reconduits ;
- Les enseignantes de l'école élémentaire nous ont adressé leurs remerciements pour l'acquisition du nouveau parc informatique ;
- La Godasse Obernoise nous a remercié pour l'accueil ;
- Le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes Barr Bernstein a été remis aux membres du conseil municipal. Il est également consultable au secrétariat de la mairie ;
- L'élagage de l'entrée du village est nécessaire pour une meilleure visibilité des automobilistes. Une lettre a déjà été adressé aux propriétaires concernés et un courrier de rappel va leur parvenir ;
- Une information concernant les sanctions encourues pour la profanation de tombes, d'ossuaires et de sépultures va être affichée à l'entrée du cimetière ;
- Les cours de pilates et yoga auront lieu à la mairie pendant la période hivernal ;
- Dates des prochaines commissions :
  - o Atelier « Décorations de Noël » : jeudi 5 novembre 2015 à 19h30
  - o Commissions réunies : lundi 9 novembre 2015 à 19h30
  - o Commission Tourisme : jeudi 12 novembre 2015 à 18h30
  - o Conseil Municipal : lundi 7 décembre 2015 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h.

Mittelbergheim, le 3 novembre 2015

Le Maire,  
Alfred HILGER

# Commune de MITTELBERGHEIM

## Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2015

---

Département du <b>Bas-Rhin</b>
Arrondissement de <b>Sélestat-Erstein</b>
Commune de <b>Mittelbergheim</b>

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 NOVEMBRE 2015

DATE DE LA CONVOCATION : 26 OCTOBRE 2015

CONSEILLERS EN FONCTION : 15

### POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
61 / 2015	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	1
62 / 2015	Rapport des commissions	1-2
63 / 2015	Comptabilité : attribution de subventions	2
64 / 2015	Comptabilité : acceptation de subventions	2-3
65 / 2015	Modification d'une régie de recette	3-4
66 / 2015	Loyer du logement de fonction de Mme WALTER	4
67 / 2015	Personnel communal : suppression de l'ancienne astreinte et attribution d'une nouvelle astreinte de M. LAPP Jean-Daniel Daniel	4
68 / 2015	Personnel communal : Renouvellement du contrat de Mme FASSEL Paméla	5
69 / 2015	Renouvellement de la licence Microplan	5
70 / 2015	Eclairage public	5-6
71 / 2015	Projets d'investissement	6
72 / 2015	Divers	6